



Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 31 juillet 2018

Monsieur le Premier Ministre,

Les chantiers ouverts dans le champ des réformes sociales sont importants par leur nombre et leur portée. Dès la rentrée - et concomitamment au déploiement de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel - les partenaires sociaux seront invités à s'impliquer dans plusieurs réformes majeures : retraites, assurance-chômage mais aussi santé au travail.

C'est dans ce contexte que nous avons appris que le Gouvernement envisagerait de transférer aux entreprises la charge des indemnités journalières (IJ), aujourd'hui financées par les branches Maladie et Accidents du travail - Maladies professionnelles de la sécurité sociale. Ce projet est envisagé dans le cadre du PLFSS 2019.

Sans même avoir connaissance du quantum susceptible d'être transféré aux entreprises, cette perspective ne peut appeler qu'une ferme opposition de la part des entreprises.

Sur le plan des principes, il s'agirait d'une mesure de désocialisation d'un risque relevant de la sécurité sociale : c'est un fait sans précédent que les partenaires sociaux ne manqueront pas de relever.

Par ailleurs le transfert aux entreprises constituerait une charge nette nouvelle que nous ne pouvons accepter : elle pèserait nécessairement sur la compétitivité des entreprises, à l'inverse de la politique de baisse des prélèvements obligatoires affirmée par le Gouvernement.

Enfin, ce transfert ne règle pas la question des pratiques de prescriptions médicales à l'origine de ces IJ, de la responsabilisation du salarié, et des modalités de contrôle de ces arrêts.

Nous comprenons naturellement la question de fond posée par ce projet : la maîtrise des IJ est en effet un des éléments fondamentaux de maîtrise de l'ONDAM. Mais cette mesure ne peut être envisagée sous le seul angle budgétaire : elle a un impact systémique qui mérite d'être discuté avec les partenaires sociaux avant toute prise de décision. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir sursoir à la mise en œuvre de ce projet dans le cadre du PLFSS 2019.

Nous nous tenons à votre disposition pour évoquer ce sujet dans le cadre d'une concertation utile qui permettrait de trouver ensemble une solution au problème que pose aujourd'hui l'augmentation des IJ.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Alain GRISET



Geoffroy ROUX-DE-BEZIEUX



François ASSELIN